

**Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
et de la publication**

le 3.10.08
le 8.10.08
Le Maire



Arrêté n° 2008/433

(Série A)

OBJET : Abrogation de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'arrêté n° 2008/383 Série A du 1^{er} septembre 2008 accordant délégation à Madame Nicole LAMOTH à l'effet de signer les arrêtés provisoires de circulation et de stationnement pendant la période de travaux ou de chantiers sur le territoire de la Commune,

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2008/383 Série A est abrogé.

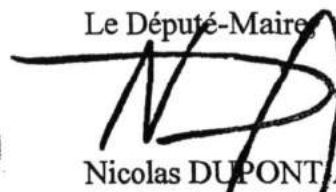
Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yverres le 2 Octobre 2008.



Le Député-Maire



Nicolas DUPONT AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres